

# Palestine

# Solidarité

55

janvier 2016 | 3 €

## Dans ce numéro

- 2 LES EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES ISRAËLIENNES, une longue histoire**
- 4 LES ENFANTS PALESTINIENS ET LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE : une campagne de l'ACAT**
- 5 LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS DU LIBAN : exilés et oubliés !**
- 7 13 NOVEMBRE : après le choc**
- 9 13 NOVEMBRE ET question palestinienne**
- 10 L'APPEL AU BOYCOTT illégal en France ?**
- 11 L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DES COLONIES, un pas en avant vers l'interdiction**
- 13 QUESTIONS À HENRI EICHHOLTZER, « condamné » de Mulhouse**
- 15 L'INSTITUT CULTUREL FRANCO-PALESTINIEN et la diffusion de la culture contemporaine palestinienne en France**
- 17 LA SANTÉ, axe de sensibilisation et de coopération**
- 18 MISSION DE PALESTINE 33, du 17 au 30 octobre 2015**
- 20 ÉCHOS DU CN**

## Ils ne nous feront pas taire !

Nous avons pris des coups. Avec ce 13 novembre de terreur qui nous poursuivra longtemps mais ne nous fera pas céder aux peurs génératrices de toutes les dérives. Comme nous l'avons dit avec tant d'autres, « nous n'acceptons pas la gouvernance de la peur ». Cela vaut engagement.

Nous avons pris des coups, mais n'accepterons pas davantage de céder aux intimidations obscènes de diverses officines alignées sur le gouvernement israélien le plus extrémiste et raciste qu'on ait jamais connu. Celles-là mêmes qui, osant se cacher derrière la bannière de la lutte contre l'antisémitisme, ont été derrière la plainte qui a fait condamner en toute mauvaise foi les militants de Mulhouse qui avaient appelé au boycott de produits israéliens devant un supermarché d'Illzach.

Les arrêts de la Cour de cassation du 20 octobre dernier confirmant leur condamnation sont certes un mauvais coup, mais ils ne nous feront pas taire. Ils interviennent alors que se développe dans le monde une campagne BDS pour qui l'année 2015 aura été celle de succès remarquables en France avec les retraits de Véolia, Orange, Safège ou Poma des divers investissements, projets ou partenariats dans lesquels ces sociétés étaient engagées. Cette campagne nous la poursuivons dans la durée, avec la volonté d'être compris et de rassembler pour remporter des victoires.

Nous avons pris des coups, mais nous avons pour nous la force de nos principes et la justesse d'une cause universelle, et disons-le, la force du droit. Celle des droits de l'Homme, celle du droit des peuples, celle du droit international.

Le détournement de la loi française dont nous sommes victimes n'y changera rien. Au reste nous ne sommes pas dupes de la manœuvre. C'est bien pour répondre à une volonté politique que Michèle Alliot-Marie en son temps a fait rédiger la circulaire qui porte son nom, tout comme Michel Mercier son successeur. C'est bien aussi une volonté politique au sommet de l'État qui fait que Christiane Taubira, à l'encontre de principes maintes fois par elle réaffirmés, a pris le parti de laisser les Procureurs s'en saisir. Et d'accepter en somme, à son tour, de laisser attacher son nom à ces circulaires indignes.

Aujourd'hui nos amis de Mulhouse en appellent à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Ils sont assurés de notre total soutien dans leur démarche pour faire condamner l'État français. Notre soutien leur est acquis pour les démarches judiciaires, mais il n'aura de poids véritable que par le développement d'une grande campagne d'opinion. Pour la défense de la liberté d'expression, pour la défense du droit à disposer de ce moyen élémentaire et non violent, celui de chaque citoyen d'utiliser le boycott pour dénoncer ou mettre fin à une situation d'injustice. Celui des citoyens et des organisations qui se reconnaissent dans ces principes d'appeler à s'en saisir.

Oui nous continuons et continuerons plus que jamais à défendre la totale légitimité de l'appel au Boycott, au Désinvestissement, aux Sanctions pour amener Israël à se plier à des règles de droit universelles.

**Taoufiq Tahani**

# Les exécutions extrajudiciaires israéliennes, une longue histoire

« *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.* » (Déclaration universelle des droits de l'homme). « *Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.* » (Pacte international relatif aux droits civils et politiques du OHCHR). De tous les droits de l'homme, le droit à la vie est ainsi le premier et le plus fondamental <sup>[1]</sup>.

Les exécutions sommaires, ou extrajudiciaires, sont définies comme un type d'homicide dans lequel une personne, accusée ou suspecte d'activités criminelles ou subversives est tuée, sans enquête, sans jugement et en dehors de tout cadre légal. Elles sont souvent employées lors de guérillas, de guerres civiles ou coloniales pour éliminer des opposants (cf. « corvées de bois » lors de la guerre d'Algérie), lors de répression par une dictature (cf. massacres de supposés communistes en Indonésie après 1965, escadrons de la mort en Amérique du Sud dans les années 1970-80), ou sous le prétexte de prévenir des risques terroristes, souvent à l'étranger par des services secrets (cf. assassinats de représentants de l'ANC par le régime d'apartheid d'Afrique du sud à Paris et Bruxelles en 1988, ou exécution de Ben Laden au Pakistan par les forces spéciales US en 2011).

Israël a pratiqué les exécutions extrajudiciaires, sous le nom d'assassinats ciblés, dès ses premières années, sous des formes et contre des types de cibles différents au cours du temps. Ce terme désigne, selon le droit israélien, l'assassinat de personnes pour empêcher des attaques imminentes quand il n'y a aucun moyen de procéder à une arrestation ou de déjouer ces attaques. Ils doivent être approuvés par le premier ministre sur la base de « preuves » secrètes. Ils sont évidemment illégaux en droit international. En fait, ils sont utilisés de façon bien plus large pour se débarrasser, sans jugement, des responsables politiques palestiniens et de tous ceux qui ont contribué à un attentat ou à un acte de résistance armée.

Déjà en 1956, on relève les assassinats par l'armée israélienne de 2 officiers égyptiens liés à la résistance armée palestinienne naissante. Dans les années 1960, le Mossad exécute 7 scientifiques allemands engagés par l'Égypte sur son programme de missiles. Mais c'est à partir de 1972 que les exécutions de responsables des factions politiques palestiniennes, FPLP, FDLP, Fatah, représentants officiels de l'OLP se multiplient dans toute l'Europe (dont plusieurs à Paris), au Liban et à Tunis, plus de 20 jusqu'en 1988. À

partir de 1990, des responsables du Hezbollah, du Jihad islamique et du Hamas font partie des « cibles », comme Yahia Ayyache et Khaled Mechal. Dans les années 2000, de nombreux militants, dont certains dans la résistance armée, sont liquidés au lieu d'être arrêtés et jugés. Les exécutions ont surtout lieu en Cisjordanie au début de la 2<sup>e</sup> intifada (ainsi Abu Ali Moustafa du FPLP, tué par un missile à sa table de travail en août 2001), puis se concentrent sur la bande de Gaza dès 2004. Les liquidations par explosifs ou raids aériens se multiplient alors. Mais jusqu'en 2001 Israël niera sa participation à ces exécutions. Selon B'Tselem <sup>[2]</sup>, plus de 384 Palestiniens ont été éliminés entre fin 2000 et fin 2008. Parmi eux, Salah Shehadeh, Cheik Yassine et son successeur à la tête du Hamas Abdel Aziz al Rantissi.

Suite à une plainte de deux ONG, la Cour suprême israélienne se penche en 2005 et 2006 sur la légalité des assassinats ciblés. Elle conclut que celle-ci ne peut être établie qu'au cas par cas, au vu du respect d'un certain nombre de critères qu'elle énumère. Dans la pratique, ces assassinats continuent, et ni les commanditaires ni les exécutants ne sont poursuivis.

### Banalisation des exécutions extrajudiciaires, les « exécutions de rue »

À partir de 2015, la fermeture de toute perspective de négociation par Netanyahu, l'absence de tout avenir et les menaces sur l'Esplanade des Mosquées, aggravées par la violence grandissante des colons (dont l'incendie criminel de Duma) ont amené l'émergence d'une génération de jeunes, désespérés, qui s'attaquent, depuis octobre, aux soldats israéliens, aux colons, et par défaut à certains civils, d'une façon individuelle et hors de toute structure organisée. Ils sont armés de couteaux pris dans la cuisine, de ciseaux, de tournevis, ils jettent la voiture de famille sur des groupes d'Israéliens, très rarement ils utilisent des armes à feu. Plus de 130 de ces attaques ou tentatives (selon Israël) ont déjà eu lieu. Elles sont improvisées, mal préparées, mal



La « neutralisation » d'Israa Abed à Afula en Israël (d'après capture d'écran). A partir de 0:17 elle lève les mains. À 0:31 elle est criblée de quatre balles et échappe de justesse à la mort.

exécutées, et elles échouent en général ou n'infligent que des blessures légères. Cependant, du fait de leur imprévisibilité, elles ont quand même fait 21 morts à ce jour.

La réaction des forces de l'ordre s'appuie alors, non plus sur la notion de « prévision d'un risque imminent », mais sur celle de « légitime défense ». Récemment, les règles d'ouverture de feu ont été élargies à la légitime défense d'autrui. Encore faut-il, en principe, qu'il existe un danger existentiel réel et qu'aucun autre moyen n'existe de « neutraliser » l'agresseur. Or vu la nature des armes, qui implique un corps à corps, et l'inexpérience des « agresseurs » (dont des enfants, des femmes et des personnes âgées), et sauf en cas d'effet de surprise (à l'origine des cas de blessures ou de mort), des policiers ou des soldats surentraînés et bien protégés ne sont pas en danger. L'expérience quotidienne en Palestine occupée montre qu'il leur est facile de jeter quelqu'un à terre si celui-ci n'a pas d'arme à feu, de le mettre hors d'état d'agir et de l'arrêter. Quant au cas des voitures jetées dans la foule, toutes les polices dans le monde savent « neutraliser » un chauffeur en visant sa voiture plutôt que sa tête, puis le remettre à la justice, ainsi que cela vient encore d'être fait en France.

Or le Washington Post <sup>[3]</sup> vient de montrer que sur les 136 Palestiniens accusés par Israël d'avoir commis ou d'avoir essayé de commettre une agression entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 27 décembre 2015, 12 se sont (momentanément) échappés, 34 ont été arrêtés et/ou blessés sur place, 90 ont été tués par l'armée israélienne ou, plus rarement, par des colons. C'est-à-dire que sur 3 mois, 73 % des suspects, ou supposés tels, ont été abattus sur place. Il est clair qu'il ne peut donc s'agir ni de légitime défense, ni de bavures.

Grâce au développement du « journalisme citoyen » des vidéos prises par des témoins et mises en ligne montrent que, dans la plupart des cas, les militaires ont « tiré pour tuer », à distance, et sans être en danger. Pire, dans nombre de cas, la victime ne portait pas d'arme, ni n'avait une conduite agressive et dans d'autres, elle a été achevée alors qu'elle était à terre. Les extraits de vidéo montrent deux cas où la victime, apeurée, est abattue après plus de 30 secondes de face-à-face avec les militaires qui l'entourent à plusieurs mètres,

sans même qu'elle n'ait eu une attitude « suspecte ».

Il faut donc admettre que ces personnes sont délibérément éliminées plutôt que jugées pour leurs actes par la justice (même militaire...).

Soldats et policiers, promus à la fonction de juge et d'exécuteur de la sanction, sont incités à liquider tout Palestinien présumé « suspect » par les déclarations sans équivoques des hauts responsables de l'État : Yaalon (ministre de la défense) « *Tout terroriste qui lève un fusil, un couteau, jette une pierre, essaie d'écraser ou attaque des Juifs de toute autre manière doit être mis à mort* », Bennett (ministre de l'éducation) « *au lieu de mettre les terroristes en prison..., on devrait simplement les tuer quand on les attrape* », Feiglin (ex-président de la Knesset) « *quiconque sur notre Terre lève un couteau contre un Juif a perdu son humanité et le droit de continuer à vivre* ».

C'est d'une banalisation des exécutions extrajudiciaires d'un genre nouveau (appelées « exécutions de rue » par B'Tselem) dont il s'agit, appliquées de façon massive et indiscriminée, et promues à la fonction de contrôle de la population. Elles sont désormais caractérisées comme telles par de grandes ONG des droits de l'Homme telles Amnesty International (AI) ou l'observatoire euroméditerranéen pour les droits de l'Homme (Euro-Med), par le président palestinien, par le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de l'ONU, et même par la ministre des affaires étrangères suédoise.

## Le devoir de la communauté internationale

La communauté internationale doit arrêter et sanctionner ces méthodes d'État voyou. Elle peut s'appuyer pour cela sur les dossiers des ONG comme Euro-Med <sup>[4]</sup> et AI <sup>[5]</sup>, bien documentés par des vidéos et des dépositions de témoins. Devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU le 28 octobre, le président Abbas a demandé des mesures de protection internationale, et le 30, il a soumis à la Procureure de la CPI, qui a déclaré qu'elle allait l'examiner, un dossier sur les exécutions extrajudiciaires en cours.

Mais en attendant, l'UE et la France en particulier doivent exiger la fin des exécutions extrajudiciaires par des sanctions à l'égard de l'État d'Israël, à commencer par la suspension des accords d'association. ■

*Renée Prangé*

[1] [www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet11Rev.1fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet11Rev.1fr.pdf)

[2] [www.btselem.org/statistics/fatalities/before-cast-lead/by-date-of-event](http://www.btselem.org/statistics/fatalities/before-cast-lead/by-date-of-event)

[3] [www.washingtonpost.com/graphics/world/israel-palestine-deaths/](http://www.washingtonpost.com/graphics/world/israel-palestine-deaths/)

[4] [www.euromedmonitor.org/fr/article/965/](http://www.euromedmonitor.org/fr/article/965/)

*Euro-Med-Monitor-report:-Israeli-brutalities-ca*

[5] [www.amnesty.org/fr/documents/mde15/2529/2015/en/](http://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/2529/2015/en/)

# Les enfants palestiniens et la détention administrative : une campagne de l'ACAT

L'ACAT, (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), créée en 1974, rassemble entre 10 000 et 15 000 adhérents, regroupés dans plus de 150 groupes locaux.

Elle bénéficie d'un puissant réseau de donateurs : 19 000 personnes lui ont permis en 2015 de soutenir 380 victimes de 42 pays. Moteur essentiel de l'ACAT : ses adhérents et les lettres qu'ils envoient aux gouvernements, y compris le nôtre. Les membres du « pôle actions », chacun en charge d'un morceau de la planète, mettent au point les « appels urgents » envoyés semaine après semaine aux adhérents pour qu'ils y donnent suite. Il s'agit d'une fiche qui décrit le cas concret et le contexte, et est accompagnée d'une lettre à adresser aux décideurs locaux ou aux autorités françaises. La plupart des appels urgents figurent sur le site de l'ACAT, et les lecteurs sont invités à signer une pétition en ligne.

L'ACAT-France a adhéré il y a plusieurs années à la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine où elle est très active. Les enfants victimes de l'armée israélienne sont au cœur de ses préoccupations (ainsi une campagne pour « les mineurs palestiniens privés des droits de la défense » a été lancée le 28 août), tout comme la détention administrative, qu'elle qualifie de « détention arbitraire ». Depuis début 2015, l'ACAT a eu plusieurs occasions de le dire, lorsqu'elle s'est mobilisée pour 2 courageux grévistes de la faim protestant contre leur détention administrative, dès le 12 janvier pour Khader Adnan, puis à partir du 31 août pour Mohammed Allan.

### « Deux mineurs détenus arbitrairement »

L'appel urgent lancé par l'ACAT-France sous ce titre le 16 novembre, expose que Fadi Hassan Abassi et Mohammed Saleh Ghailth, 2 adolescents de 17 ans habitant Jérusalem-Est, ont été arrêtés par la police israélienne le 19 octobre et placés en détention administrative sur ordre du Ministre de la défense israélien, pour 6 et 3 mois. Une telle « détention arbitraire est d'autant plus illégale qu'elle vise des mineurs, en contradiction flagrante avec la Convention sur les droits de l'enfant ratifiée par Israël ».

C'est la première fois en 4 ans que des mineurs en sont victimes, « ce qui témoigne d'une aggravation de la répression exercée à l'encontre des Palestiniens depuis début octobre... fin octobre, les prisons israéliennes comptaient 6 700 prisonniers

palestiniens, dont 450 détenus administratifs et 320 mineurs ».

Après un sous-titre significatif - les mineurs, une cible de premier choix - l'appel précise que « chaque année, entre 500 et 700 enfants cisjordanais sont arrêtés. En ciblant les enfants, les Israéliens ciblent le futur des Palestiniens... Dès son arrestation, le plus souvent au milieu de la nuit, le mineur a les yeux bandés et les poignets menottés avec des liens en plastique qui entaillent la chair. Durant le trajet vers le poste d'interrogatoire, qui peut durer plusieurs heures, il est insulté, humilié, et parfois menacé et battu. L'interrogatoire est mené sans avocat. Il peut durer de plusieurs heures à quelques semaines pendant lesquelles, dans la majorité des cas, le mineur restera menotté, parfois attaché à une chaise pendant des heures, occasionnant de vives douleurs au niveau des poignets et des mains, du dos et des jambes. Plus d'un tiers des mineurs sont aussi victimes de bousculades, de gifles, de coups de pied, et parfois pire. En général, le but de la manœuvre est de soutirer des noms de camarades qui justifieront de nouvelles arrestations, ainsi que des aveux qui constitueront l'un des principaux si ce n'est le seul fondement de la condamnation. Tous les enfants mis en accusation sont condamnés, dont les trois-quarts à de la prison ferme, essentiellement pour jet de pierre ».

Ainsi informés, les adhérents sont invités à envoyer au Président de la République française, une lettre qui rappelle les faits et l'illégalité de la détention administrative ainsi infligée à des mineurs, et prie son destinataire « d'enjoindre Israël à libérer immédiatement ces 2 jeunes... et à abroger définitivement la détention administrative. » La fiche de cet appel urgent figure sur le site de l'ACAT-France, et les lecteurs sont invités à signer une pétition en ligne qui reprend le dernier paragraphe de la lettre.

Malgré ces démarches les autorités israéliennes persistent dans leurs violations du droit : les arrestations de mineurs palestiniens ne font qu'augmenter, 3 d'entre eux partageant maintenant le sort de Fadi et Mohammed. ■

Christiane Gillmann

[www.acatfrance.fr/action/palestine-les-mineurs-palestiniens-privés-de-droits-de-la-defense](http://www.acatfrance.fr/action/palestine-les-mineurs-palestiniens-privés-de-droits-de-la-defense)

# Les réfugiés palestiniens du Liban : exilés et oubliés !

**Un itinéraire au gré de la proximité géographique et des relations sociales. À la suite de la Nakba qui a ébranlé le peuple palestinien en 1948, une majorité de la population des villes et villages palestiniens s'est réfugiée dans les pays voisins, dont le Liban.**

Si le mouvement d'exil a débuté en 1947, – la grande majorité des réfugiés est arrivée au Liban en 1948 et 1949, – il s'est poursuivi jusqu'en 1956 avec ceux qui ont fui les difficultés rencontrées sur le territoire israélien. En 1949, la commission « Clapp Committee » a, dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, situé le nombre des réfugiés au Liban entre 100 000 et 130 000 personnes, soit 13,8 % des réfugiés palestiniens à cette date.

Au total près de 90 % des réfugiés au Liban sont originaires du nord de la Palestine (Acre, Safad, Nazareth, Tiberiade, etc.) attirés par la proximité géographique et les relations sociales de ces populations avec le Liban (mariages, commerces, etc.). Les catastrophes subies par les Palestiniens par la suite, comme la guerre des six jours de juin 1967 et la défaite des armées arabes, septembre noir en 1970, l'invasion du Koweït par l'Irak ou l'invasion de l'Irak par l'armée américaine, n'ont que peu influencé la démographie des réfugiés au Liban. Il a fallu attendre la guerre civile syrienne pour voir arriver au Liban plus de 40 000 réfugiés palestiniens de Syrie fuyant les risques de cette guerre.

## Plus de la moitié des Palestiniens du Liban résident dans les camps de réfugiés

En janvier 2015<sup>[1]</sup> le nombre de réfugiés palestiniens au Liban s'élève selon l'UNRWA à 493 134 personnes enregistrées, auxquels il faut ajouter une autre catégorie composée de 3 000 à 5 000 réfugiés non enregistrés<sup>[2]</sup> ni auprès de l'UNRWA, ni des autorités libanaises et communément appelée « les sans documents d'identité ». Au total ces réfugiés représentent 10 % de la population résidente au Liban et 8,8 % des réfugiés des cinq zones géographiques gérées par l'UNRWA<sup>[3]</sup>.

Selon l'UNRWA 50,6 % des réfugiés relevant de sa compétence sont logés dans les camps de réfugiés officiels aujourd'hui au nombre de 12 (Ein el-Hilweh, El-Buss, Wavell, Nahr el-Bared, Chatila, Mar Elias, Mieh Mieh, Beddawi, Burj el-Shemali, Dbayeh, Rashidieh). Le reste est logé dans les 58 foyers de fortune non officiels, souvent à proximité des camps officiels ou dispersés sur le territoire libanais. Une partie des 40 000 réfugiés de Syrie contraints à l'exil par la guerre civile est accueillie dans des camps de fortune ou hébergée par des proches dans les camps officiels ou à l'extérieur de ces camps.

## Un système de protection spécifique

En instituant l'UNRWA, l'ONU a enfermé les réfugiés palestiniens dans un système de protection précaire favorisant la protection humanitaire au détriment d'une véritable protection juridique. La situation des Palestiniens du Liban témoigne des limites de ce système. L'UNRWA est confrontée régulièrement à de graves difficultés financières pour assurer son fonctionnement normal. La rétention des dons par certains donateurs comme les USA est vécue comme un moyen de pression défavorable aux réfugiés palestiniens, dénoncée régulièrement par les pays d'accueil, et les bénéficiaires et relayée par les responsables de l'UNRWA et de l'ONU. Cette crise financière menace la continuité des services offerts aux réfugiés et l'existence même de ces infrastructures.

Pour le fonctionnement de ses services au Liban, l'UNRWA a son propre personnel : 2 882 personnels locaux et 10 personnels internationaux. Ce personnel est déployé pour assurer les fonctions de l'institution : l'éducation, la santé, les services sociaux et de prévention, etc.<sup>[4]</sup>

Pour les services de l'éducation, elle assure la gestion de 68 écoles qui emploient 1 915 personnes (dont 53,5 % de

[1] [www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa\\_in\\_figures\\_2015.pdf](http://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_in_figures_2015.pdf)

[2] Rapport d'Amnesty International « L'exil et la souffrance : Les réfugiés palestiniens au Liban », 2007.

[3] Jordanie, Syrie, Liban, Gaza et Cisjordanie y compris Jérusalem-Est.

[4] [www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa\\_in\\_figures\\_2015.pdf](http://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_in_figures_2015.pdf)



Au Liban, mais à Jérusalem-Est (camp de réfugiés de Shuafat) aussi, une jeunesse qui veut vivre.

personnels féminins) au bénéfice de 38 173 élèves (dont 52,6 % de filles). L'offre de services de santé est assurée dans 27 centres de santé qui emploient 357 soignants (dont 48,5 % de personnels féminins), 19 services dentaires. Le service de santé de l'UNRWA assure 1,3 million de visites par an dont 28 058 au titre du diabète. En matière de services sociaux et de prévention, on compte 8 centres de programmes pour la femme et 1 centre de réadaptation.<sup>[5]</sup> À côté de services clés, l'UNRWA apporte son aide au logement, aux microcrédits, etc.

## Une situation d'exil rythmée par les « crises locales »

Les relations amicales et cordiales des origines à l'égard des réfugiés palestiniens vont se détériorer au gré des évolutions du contexte intérieur. Dans le cadre des accords du Caire de 1969 avec l'OLP, le gouvernement libanais a autorisé les Palestiniens à mener des actions de résistance à partir de son territoire. De même il a accepté l'installation de l'OLP sur son territoire à la suite de septembre noir en 1970...

Ces éléments vont participer à la détérioration des relations avec les autorités et groupes libanais. Les Palestiniens,

l'OLP en tête, sont alors perçus comme une menace pour les pouvoirs libanais au regard des équilibres confessionnels fragiles et des contradictions internes que traverse le pays. Ils sont également considérés comme une menace par Israël sur sa frontière nord. C'est ainsi que les Palestiniens se sont trouvés au cœur de la crise libanaise de 1975. Ils ont été victimes des invasions israéliennes au sud Liban puis à Beyrouth en 1982 et des guerres des camps qui vont suivre. Les bombardements israéliens et les massacres de Sabra et Chatilla perpétrés par les milices phalangistes chrétiennes avec la complicité de l'armée israélienne, et les conséquences des guerres des camps sont des faits majeurs révélateurs de l'affaiblissement de la résistance palestinienne. L'OLP a été contrainte à l'exil en Tunisie.

## Discriminés et oubliés par le Liban et par la communauté internationale

L'ONU a créé l'UNRWA en 1949 pour venir en aide aux réfugiés en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Ces réfugiés ne sont pas protégés par la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés relevant du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR). Le droit international des réfugiés palestiniens est ainsi cantonné au droit à l'assistance humanitaire et non à la protection juridique.

>>>12

[5] [www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa\\_in\\_figures\\_2015.pdf](http://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_in_figures_2015.pdf)

# 13 novembre : après le choc

**Nous sommes pour longtemps sous le choc des attentats du 13 novembre. Leur forme particulièrement barbare nous a révoltés et chacun d'entre nous se dit qu'il aurait pu en être victime, toute personne vivant en France et n'ayant pas fait allégeance à Daech étant finalement présentée comme une cible légitime.**

Les attentats de janvier visaient la liberté d'expression à travers Charlie Hebdo et les juifs de France avec l'Hyper cascher. Ici plus besoin même d'un habillage idéologique nauséabond, on est dans une dérive nihiliste absolue qui n'offre pour ainsi dire pas de prise à une quelconque contre argumentation. Et l'irruption de ce terrorisme de masse risque d'ébranler pour longtemps ce qui fait l'ordinaire du débat politique et sociétal de notre pays, la conséquence immédiate ayant été l'instauration de l'état d'urgence, pour ne rien dire de la volonté d'inscrire dans la constitution la possibilité de déchoir de sa nationalité française un binational né Français.

Alors il est bien sûr nécessaire de s'interroger sur les causes de ce terrorisme. Elles sont sans doute à chercher d'abord dans notre propre société. Dans sa profonde fracturation sociale avec ces quartiers de relégation qu'on nomme « difficiles », mais aussi dans l'aspiration à l'absolu qui est si légitimement celle des jeunes, comme on le voit avec ces enfants des classes moyennes subitement partis pour la Syrie. Aspiration qui ne trouve pas facilement à s'investir aujourd'hui dans les idéaux de solidarité, de fraternité, de transformation du monde, dans les aspirations révolutionnaires qui furent celles de générations déjà loin de nous, celles de 36 et des brigades internationales, celles de la résistance et de la libération, ou celles de l'après 68.

Dans l'espace mondialisé qui est désormais le nôtre elles renvoient évidemment au chaos du Proche et Moyen-Orient. Lequel est la conséquence directe de la prétendue guerre contre la terreur menée par George W. Bush en réaction au 11 septembre, aggravée par la décomposition de la Libye qui a suivi l'intervention de 2011. Et c'est souvent une première révolte bien légitime et qu'on pourrait qualifier d'« humanitaire » devant les massacres contre les civils syriens qui permet (ou permettait ?) aux recruteurs de Daech de ferrer leurs proies.

En tout cas le résultat est là, avec les tueries du 13 novembre. Elles nous posent question à plus d'un titre.

D'abord parce que l'AFPS est une association insérée dans le tissu démocratique qui, comme toutes les organisations

se reconnaissant dans des valeurs élémentaires de justice et de liberté, est aujourd'hui confrontée à la réponse du pouvoir politique : l'état d'urgence. Il ne nous aura pas fallu bien longtemps pour décider de signer l'appel « *Nous ne céderons pas !* » initié par la LDH. Appel à s'engager « *pour nos libertés, pour une société où la fraternité a toute sa place* », proclamant « *nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre* » et se concluant par un engagement « *Nos organisations construiront, partout en France, ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos droits et libertés soient préservés et que nul ne soit victime de discriminations.* » Appel complété le 17 décembre par le texte « *Sortir de l'état d'urgence* » face aux dérives que cet état d'exception contient en germe et qui se sont très vite révélées aberrantes. « *Ces multiples atteintes portées au contrat démocratique sont une mauvaise réponse aux actes terroristes. Notre pays a été blessé, mais loin d'en apaiser les plaies, l'état d'urgence risque de les exacerber en appauvrissant notre démocratie, en délégitimant notre liberté* ».

Nous prenons soin en temps ordinaire de ne pas intervenir sur des sujets qui ne se rapportent pas directement à notre objet : la solidarité avec le peuple palestinien. Mais en l'espèce nous sommes directement concernés et nous le sommes doublement, comme association démocratique, et comme association spécifiquement dédiée à la solidarité avec la Palestine.

Si la Palestine n'a en rien été évoquée par les tueurs et leur est totalement étrangère, d'autres se sont chargés de faire des rapprochements hasardeux et pour nous scandaleux. Ce fut le cas du Monde du 15-16 novembre qui est allé jusqu'à nous citer dans un amalgame consternant pour étayer l'argumentaire d'un article intitulé « *Le Bataclan, un haut lieu de la culture ciblé de longue date par les islamistes.* » Au motif qu'en 2009, au lendemain de l'opération « Plomb durci » nous avions, avec d'autres, appelé à protester contre un gala de soutien au Magav, le corps israélien des gardes-frontières.

Ce n'est sans doute pas par hasard non plus si un Meyer Habib se sent aujourd'hui autorisé à attaquer Jean-Claude Lefort ou notre groupe local de Haute-Savoie lors d'une question d'actualité à l'Assemblée à propos du BDS. Il n'hésite pas à nous présenter comme attisant « *un climat de haine* » qu'il ose relier à l'attentat contre l'Hyper casher : « *on stigmatise avant de tuer* ». Pour un peu on serait quasiment impliqués dans la phase de préparation de l'attentat ! M. Habib est assurément dopé par l'arrêt de la Cour de cassation confirmant la condamnation de nos amis de Mulhouse et ne se prive pas de répéter qu'Israël « *est en première ligne contre le terrorisme et protège nos valeurs* ». Vu la réponse apportée par Manuel Valls qui a rappelé une énième fois que la France condamnait tout boycott et n'a pas daigné relever ces diverses provocations, on peut penser qu'il aurait eu tort de se gêner pour proférer de telles énormités. Nous avons donc quelques raisons de penser que nos adversaires ne vont pas nous faire de cadeaux, mais au contraire chercher à tirer tout le parti possible de leurs succès judiciaires (on voudrait pouvoir mettre des guillemets à « succès »!) ainsi que des restrictions aux libertés et des possibilités offertes par l'état d'urgence.

Faudrait-il pour autant nous replier sur nous-mêmes en attendant que ça passe ? Certainement pas, nous pensons avoir au contraire tous les moyens de tirer parti de cette situation délicate pour faire avancer la cause palestinienne.

Il y a d'abord un élément objectif : la politique d'Israël est telle, et depuis si longtemps, que plus grand monde aujourd'hui ne voit ce pays comme le courageux petit David menacé par un méchant Goliath voisin. En tout cas ce n'est ni la réalité, ni depuis longtemps le ressenti dominant dans l'opinion française. Son arrogance au contraire et son obstination à refuser au peuple palestinien de vivre à ses côtés dans un État souverain le mènent dans une impasse totale. Car il ne sera jamais possible à un État de ne fonder son existence que sur la soumission d'un peuple dont il accapare le territoire et la confrontation permanente avec ses voisins. Par contre, maintenir cette situation de pression et d'oppression permanentes sans perspective de règlement politique ne peut mener qu'au chaos. Est-ce là vraiment l'intérêt des Européens ? Est-ce ce que nous recherchons ?

Cela beaucoup le savent, y compris évidemment dans nos sphères gouvernementales. Nous devons donc être en mesure de faire entendre ce discours d'utilité publique : il faut aujourd'hui arrêter la fuite en avant de Netanyahu ! Fuite en avant dans la colonisation poussée toujours plus loin, fuite en avant sur la question des frontières comme on l'a vu avec le relookage de l'annexion du Golan au nom de la protection contre Daech et le chaos syrien, mais aussi

aggravation de la répression quotidienne de la résistance en Cisjordanie, épuration ethnique et provocations à Jérusalem et maintien sous blocus de Gaza martyrisée.

Face à cela, on attend des réponses politiques. L'étiquetage des produits des colonies sera un pas en avant, mais il n'est pas encore mis en œuvre. Combien de temps faudra-t-il à la France pour y parvenir, alors que la vraie réponse qui s'impose face à l'illégalité des colonies et au danger qu'elles font peser sur toute solution politique est bien celle de leur interdiction pure et simple ? On attend aussi une réponse politique sur la question de l'impunité avec l'affirmation d'un soutien de principe aux démarches palestiniennes en direction de la CPI. Comment comprendre en effet, qu'à rebours de ce qui a toujours été sa position constante en faveur de son extension universelle, la France regarde ailleurs en considérant que la démarche serait dangereuse pour la Paix ? Comme si on devait accepter, parce qu'il s'agit d'Israël, que toujours s'imposent le droit du plus fort et la loi de la jungle. Sur ces questions nous avons les moyens de mener avec succès la bataille de l'opinion dans un contexte où Netanyahu nous facilite la tâche. Il nous faut en même temps faire face aux attaques qui visent à nous bâillonner. L'arrêt de la Cour de cassation est incontestablement un rude coup porté contre nous qui appelle une réponse à la hauteur, sous peine de nous voir marginalisés. Certes il ne signifie pas comme on l'a dit aussitôt dans les médias et comme le soutient le Premier ministre que le boycott est interdit en France (voir encadré). Mais il nous faut réussir à mobiliser, avec les associations de défense des droits et libertés, avec les syndicats, les partis, le mouvement associatif le plus large, toutes celles et ceux qui ont été choqués par la condamnation des militants. Ils sont nombreux, et ce n'est pas par hasard, qu'on a pu entendre dans les médias des phrases du genre « aussi étonnant que cela puisse paraître, le boycott des produits israéliens est interdit en France ».

Nous allons certes mener un combat judiciaire devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), mais il n'aura de sens qu'accompagné d'une campagne politique pour défendre la liberté d'expression et la légitimité du boycott comme arme citoyenne non violente face à une situation inacceptable de violation des droits humains et du droit international. Ce combat-là, nous allons donc le mener dans le contexte de l'état d'urgence mais avec la conscience que l'enjeu dépasse le seul cas des militants qui portent la campagne BDS : il est emblématique des menaces qui pèsent sur nos libertés de citoyens. Il doit, de ce fait, pouvoir rassembler tous les démocrates qui en mesurent le prix. ■

*Jean-Paul Roche*



# 13 novembre et question palestinienne

Ce serait une bien mauvaise lecture des attentats du 13 novembre que penser qu'ils traduiraient une situation géopolitique nouvelle caractérisée par l'effacement de la question palestinienne, remplacée par de nouvelles lignes de fracture, le plus souvent confessionnelles.

Certes il est clair que l'idéologie qui animait les auteurs des attentats est complètement étrangère au combat pour la Palestine. Et les nombreux messages de solidarité aussitôt reçus de nos amis palestiniens en témoignaient : ce terrorisme est aussi à leurs yeux un ennemi mortel de la cause palestinienne.

Ceci étant, la Palestine est depuis toujours fortement présente dans l'imaginaire collectif des Français issus de l'immigration maghrébine, comme symbole d'une injustice coloniale persistante. Injustice dont le pays qui est le leur est, au moins pour partie, responsable. Le deux poids deux mesures permanent concernant le traitement réservé à Israël renvoie à un autre deux poids deux mesures durement ressenti chaque jour. Celui dont ils font l'objet, dans l'accès à l'emploi ou au logement, dans les réponses apportées au racisme anti-arabe et à l'islamophobie qui souvent font contraste avec celles opposées à l'antisémitisme, pour ne rien dire des rapports entretenus avec la police.

À cela, plus largement, peut aussi s'ajouter un sentiment d'impuissance devant la force du lobby pro-israélien au risque de dériver vers une interprétation à connotation antisémite : « *on n'y peut rien, ils sont trop forts (les juifs) et mènent le monde* ».

On mesure là la lourde responsabilité de nos gouvernants qui tout en rappelant dans leurs discours les grands principes du droit international contribuent à les discréditer en n'en tirant aucune conséquence pratique pour sanctionner leur violation. Et c'est de notre responsabilité d'argumenter sans relâche pour faire passer d'une identification spontanée, mais potentiellement dangereuse, à une appréhension politique de la question et à un engagement citoyen fondé sur les principes universels de droit des peuples et de justice.

## Dans le chaos moyen-oriental

À qui s'interroge aujourd'hui sur la place de la question palestinienne dans le chaos régional installé au Proche et Moyen Orient, la réponse de la propagande israélienne est d'une extrême simplicité : Israël n'est plus un problème à l'aune de ce qui est la fracture véritable, celle qui oppose

Sunnites et Chiïtes. Non seulement Israël n'est plus le problème, mais il serait la solution, pour peu qu'on lui laisse prendre sa place aux côtés d'une grande coalition pour endiguer les supposées ambitions iraniennes... Et il ne demande qu'à proposer ses services dans la « guerre mondiale contre le terrorisme » en faisant bénéficier ses partenaires d'une expérience sans égale puisque comme chacun sait, Israël mène le combat contre le terrorisme depuis sa création même. Ce qui inspire chez nous un Julien Dray jouant les « critiques de gauche » face à l'instauration de l'état d'urgence et pour qui il nous faut prendre des leçons auprès d'Israël!

L'imposture est totale qui maquille l'histoire et tente d'imposer, en faisant passer le noir pour blanc, une vision binaire du monde où s'affrontent le bien et le mal. Le camp du bien, c'est celui de la démocratie dont Israël serait une pièce essentielle contre celui du terrorisme, celui du mal dans lequel il rejette sans honte les Palestiniens. Par là, il fait mine d'oublier ces crimes dignes de Daech que sont celui du jeune Abu Khdeir brûlé vif ou du bébé de Douma lui aussi brûlé vif avec sa famille et la célébration de ce meurtre par les colons dans une fête barbare.

Face à cela, il faut imposer d'en revenir aux faits.

## En revenir aux faits

Cela veut dire tirer les leçons des interventions extérieures qui ont bouleversé l'équilibre régional et sur lesquelles s'est directement construit le « djihadisme » actuel : l'expédition américaine en Irak en 2003 et l'intervention franco-anglo-américaine en Libye en 2011. Mais aussi rappeler qu'elles ne faisaient que prendre place dans une longue série qui remonte à un siècle, inaugurée en pleine 1<sup>re</sup> guerre mondiale par les accords Sykes-Picot et la déclaration Balfour par laquelle le gouvernement britannique, en toute logique impériale, donnait au mouvement sioniste carte blanche pour disposer d'un pays tiers. On connaît la suite et les conditions qui verront la création de l'État d'Israël se faire au prix de l'expulsion de 80 % de la population palestinienne. Le « péché originel » d'Israël est là, marqué par sa logique coloniale qui s'applique depuis bientôt 50 ans à soumettre l'ensemble de la Palestine historique avec le soutien inconditionnel des États-Unis considérant Israël comme leur pièce stratégique pour le contrôle de la région.

Pour qui n'a pas le regard rivé à la surface de l'actualité immédiate, la profonde centralité de la question de Palestine, indissolublement liée à l'interventionnisme occidental, est

là. Cela ne signifie pas qu'elle soit le ressort des conflits en cours qui ont leur logique propre. Mais elle est l'archétype même de l'injustice historique dotée d'une force symbolique extraordinaire commise avec la participation active de l'Occident, avec l'indifférence ou l'instrumentalisation de nombre de régimes arabes. Et qui pourrait bouleverser le monde musulman tout entier si les messianistes, désormais proches des cercles dirigeants israéliens, allaient au bout de leurs provocations sur l'esplanade des mosquées.

## L'urgence du passage à l'action

Il est urgent que la France et les États européens se posent la question de la cohérence de leur politique. S'ils veulent combattre le terrorisme, ils doivent s'attaquer à ses causes. Comme l'a souligné Houcine Abassi en recevant le Prix Nobel de la Paix au nom du quartet pour le dialogue national tunisien, « *Aujourd'hui, nous devons accélérer l'élimination des points chauds à travers le monde, en particulier en résolvant la question palestinienne [...] en accordant au peuple palestinien le droit à l'autodétermination sur son territoire et (la possibilité) de construire son État indépendant* ».

Intégrer l'urgence du passage à l'action, c'est aujourd'hui se saisir de la nécessité des sanctions. Ne pas le faire et accepter la stratégie du pourrissement de B. Netanyahu, serait à coup sûr prendre le parti du chaos. ■

JPR

## Ne nous laissons pas bâillonner!

› Pour mener le combat judiciaire et assurer la solidarité financière aux militants condamnés

› Pour mener la bataille d'opinion pour la liberté d'expression à travers l'appel au boycott, il nous faut de l'argent.

Adressez vos chèques (avec au dos la mention « procès boycott ») au siège national 21 ter rue Voltaire 75011 Paris ou souscrivez en ligne sur le site ;

[www.france-palestine.org/](http://www.france-palestine.org/)  
Souscription-de-l-AFPS-proces-BDS

## L'appel au boycott illégal en France?

*C'est la conclusion que la plupart des médias ont tirée des arrêts de la Cour de cassation du 20 octobre dernier confirmant la décision de la Cour d'appel de Colmar.*

Conclusion erronée car deux autres arrêts défavorables de la Cour de cassation en 2004 et 2012 dans des affaires relatives à cette même question d'appel au boycott des produits israéliens n'ont pas empêché qu'interviennent après eux plusieurs jugements, désormais définitifs, et à l'opposé de celui de la Cour d'appel de Colmar.

Ainsi le TGI de Pontoise a-t-il considéré en décembre 2013 que « *Cet appel au boycott est en réalité une critique passive de la politique d'un État, critique relevant du libre jeu du débat politique qui se trouve au cœur même de la notion de société démocratique. Ainsi dès lors que le droit de s'exprimer librement sur des sujets politiques est une liberté essentielle dans une société démocratique, cet appel au boycott entre dans le cadre normal de cette liberté* ».

Les arrêts de la Cour de cassation du 20 octobre, sont certes un nouveau mauvais coup pour la liberté d'expression. Ils ne préjugent cependant pas des décisions que pourraient prendre des tribunaux dans des affaires à venir. Ceci d'autant plus que le rapporteur de la Cour de cassation qui avait analysé les dossiers jugés le 20 octobre, avait préparé deux arrêts (l'un pour la cassation, l'autre contre), montrant ainsi l'existence d'appréciations différentes sur cette question.

Nous ne nous laisserons pas bâillonner et allons mener une campagne d'opinion la plus large possible pour défendre la liberté d'expression et la légitimité de l'appel au BDS. Nous avons lancé une souscription nationale qui se poursuit pour nous donner les moyens de faire face aux attaques judiciaires et mener cette campagne politique.

**Plus que jamais, nous sommes décidés à prendre toute notre place dans la campagne internationale BDS, que nous menons dans les conditions propres de la France. Cela suppose évidemment d'être très attentifs au contenu et à la maîtrise de nos interventions.**

# L'étiquetage des produits des colonies, un pas en avant vers l'interdiction

Pour la troisième fois dans l'année, après le 21 mars et le 13 juin, l'AFPS appelait le 7 novembre dernier à une journée d'action en direction de la grande distribution pour qu'elle retire de la vente les produits des colonies israéliennes.

Cette journée tombait à pic à la veille de la publication de la note tant attendue de l'Union Européenne sur l'étiquetage des produits des colonies israéliennes. Par contre, elle venait aussi juste après la décision de la Cour de Cassation confirmant la condamnation des militants BDS de Mulhouse.

Cela n'a pas dissuadé pour autant les militants de participer à cette journée, qui fut un succès. 37 groupes locaux de l'AFPS, rassemblant plus de 600 militants ont mené des actions devant 44 magasins dont 34 magasins Carrefour. Très souvent, les actions ont été menées avec d'autres partenaires dans le cadre de collectifs locaux. Partout, l'accueil de la population a été très positif et les responsables des magasins se sont montrés plutôt bien disposés à l'égard des militants. Nous avons eu droit aux honneurs de la presse nationale, avec une interview de notre président, Taoufiq Tahani, au journal de 13 h de France Inter et un reportage de France 2 qui n'a pas encore été diffusé. Il faut dire que la publication imminente de la note de la Commission Européenne sur l'étiquetage a contribué à ce que les médias s'intéressent à cette journée, contrairement aux précédentes.

Cette publication est tombée le 11 novembre. L'Union Européenne considère que les colonies ne font pas partie d'Israël et la note vise à en tirer les conséquences concernant les produits qui en sont issus. On aurait aimé que ce soit l'interdiction, car logiquement, si les colonies sont illégales, l'Europe devrait interdire l'entrée sur son sol des marchandises qui y sont produites, comme elle l'a fait pour la Crimée. Malheureusement, la

Commission s'est arrêtée au milieu du gué en décidant seulement d'étiqueter les produits des colonies de façon spécifique. Comme étiquette, elle préconise de mettre « produit de Cisjordanie (colonies israéliennes) ».

Néanmoins, l'AFPS a salué la publication de cette note comme un pas en avant dont nous allons pouvoir nous saisir pour aller plus loin. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une simple recommandation, mais d'une obligation pour les États. Ils sont même tenus de mettre en place des sanctions



Lille, lors de la journée d'action du 7 novembre

pour les entreprises qui ne se plieraient pas à cette exigence. On a déjà l'expérience de l'effet d'une telle mesure avec la Grande Bretagne. En 2009, le gouvernement britannique avait demandé à la grande distribution d'étiqueter de façon spécifique les produits des colonies israéliennes. La conséquence a été que les grands distributeurs ont abandonné progressivement l'importation de produits des colonies.

On peut donc espérer que l'application de la note de la Commission Européenne aura le même effet. Les consommateurs pourront choisir en connaissance de cause et nous ne manquerons pas de les inciter à faire le bon choix. Dans ces conditions, continuer à vendre des produits des colonies ne sera pas forcément payant commercialement, ni très bon pour l'image de marque d'une enseigne, surtout si elle se vante de respecter une charte éthique. C'est pourquoi, nous avons profité de la publication de cette note pour écrire à toutes les enseignes de la grande distribution pour réitérer notre demande d'arrêt de l'importation des produits des colonies.

Maintenant, de la publication de la note jusqu'à sa mise en œuvre par chaque État de l'Union Européenne, il y a encore du chemin et Israël va chercher à dissuader un maximum d'États de le faire. Déjà, Netanyahu a annoncé qu'Israël suspendait ses contacts avec l'Union Européenne concernant le « processus de paix ». Comme il n'y a plus de processus de paix, personne n'est dupe sur l'effet d'une telle annonce. Netanyahu s'est bien gardé par contre de suspendre les relations économiques d'Israël avec l'Union Européenne, quand on sait tout l'avantage qu'il tire de l'accord d'association avec elle.

D'ores et déjà, la Hongrie et la Grèce ont dit qu'elles n'appliqueraient pas l'étiquetage. En Allemagne, le président du Bundestag s'est exprimé dans le même sens, mais le gouvernement n'a rien dit pour l'instant. À l'opposé, la Grande-Bretagne, le Danemark et la Belgique ont mis en œuvre l'étiquetage de façon anticipée. La France qui a fait partie des 16 pays qui ont demandé la publication de la note, ne peut pas ne pas l'appliquer. Tout le problème est qu'elle risque de traîner les pieds. C'est pourquoi la Plateforme, Attac et la FIDH ont écrit au ministre de l'économie et des finances Emmanuel Macron et au ministre des affaires étrangères Laurent Fabius pour leur demander l'application sans délai de la note. Elles leur ont demandé aussi de faire en sorte que soit interdite l'entrée en France des produits des colonies.

Il n'est pas sûr que cela se fasse très rapidement et il est nécessaire que les groupes locaux se mobilisent auprès des parlementaires pour qu'ils interpellent le gouvernement sur cette question. Par ailleurs, la campagne pour l'interdiction des produits des colonies doit marcher sur ses deux jambes et il faut continuer à faire pression sur la grande distribution pour qu'elle prenne des initiatives sans attendre les directives du gouvernement. À ce sujet, une nouvelle journée d'action nationale est envisagée au printemps. ■

Guy Perrier

►►► Le Protocole de Casablanca demandant aux pays d'accueil de garantir les droits sociaux et civiques des réfugiés palestiniens reste inopérant vu son caractère non contraignant.

La situation des réfugiés du Liban est bien résumée par la FIDH : « *Le réfugié palestinien établi au Liban ne bénéficie que d'un droit de résidence, réduit au strict minimum. Il est caractérisé par une extrême vulnérabilité, puisqu'il ne bénéficie d'aucune protection juridique* ». « *C'est cet aspect qui permet aux autorités libanaises de promulguer des lois de plus en plus discriminatoires envers les réfugiés palestiniens, ce qu'elles n'ont pas hésité à faire depuis que leurs relations, cordiales au départ, se sont petit à petit détériorées du fait de l'absence de perspective d'une résolution globale du conflit israélo-palestinien* »<sup>[6]</sup>. Ce constat est partagé par différentes ONG comme Amnesty International.<sup>[7]</sup>, CCFD Terre solidaire<sup>[8]</sup>.

Les données de l'UNRWA confirment la persistance des effets néfastes de la gestion des droits des réfugiés par les gouvernements libanais et par la communauté internationale. Une situation qui suscite les craintes des responsables et réfugiés, notamment : la crise financière que traverse l'UNRWA, le retard et les incertitudes quant à la délivrance de passeports conformes aux nouvelles exigences internationales aux 310 000 réfugiés, la migration vers l'Europe de jeunes générations [perçus par certains comme un « plan suspect pour dissoudre le Droit au retour »], faute de perspectives de retour et/ou de vie digne au Liban, et en l'absence de perspectives crédibles pour la question palestinienne dans sa globalité à un horizon proche, l'accès difficile au logement aggravé par le niveau des loyers surtout par l'exclusion des Palestiniens du droit à la propriété au Liban, etc. ■

Moha Aârab,  
animateur du Groupe national réfugiés

[6] [www.fidh.org/IMG/pdf/lb356f.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/lb356f.pdf)

[7] Rapport d'Amnesty International « *L'exil et la souffrance : Les réfugiés palestiniens au Liban* », 2007.

[8] [ccfd-terresolidaire.org/projets/mediterranee/liban/au-liban-les-refugies-4663](http://ccfd-terresolidaire.org/projets/mediterranee/liban/au-liban-les-refugies-4663)

# Questions à Henri Eichholtzer, « condamné » de Mulhouse

**Henri, tu es membre du bureau de l'AFPS d'Alsace. Peux-tu nous en dire un peu plus sur ton parcours ?**

**H.E :** J'ai 58 ans, suis marié, j'ai deux enfants de 25 et 27 ans. Je suis professeur d'histoire-géo au lycée Montaigne de Mulhouse. Trois passions me motivent depuis mon adolescence : les voyages, l'enseignement et le partage des connaissances et l'investissement citoyen dans le monde associatif.

C'est assez naturellement que je suis devenu professeur d'histoire, en essayant de lier l'histoire avec l'actualité du monde. En ce moment, la tendance « naturelle » des élèves est d'être consommateurs. La passion de mon métier c'est au contraire d'éveiller la curiosité qui a parfois besoin d'être entretenue et encouragée. Les profs d'histoire sont souvent ceux qui enseignent l'éducation morale et civique (EMC) ; si l'enseignement de l'histoire est contraint dans des programmes, l'EMC donne la liberté de choisir les sujets en concertation avec les élèves. Cela les ouvre à la connaissance, l'analyse et la compréhension du monde qui les entoure. C'est ainsi que l'on peut aborder des sujets comme la COP21, la question des réfugiés syriens ou le nouveau découpage des régions françaises. Quels que soient mes engagements personnels, politiques ou citoyens, je suis attentif à séparer mon enseignement et mon action militante. Éduquer les élèves à la curiosité ne consiste pas à leur imposer mes convictions mais à les rendre les plus autonomes possible dans l'élaboration de leurs propres convictions.

Mon investissement citoyen dans le monde associatif m'a aussi amené à agir puis à présider l'association OASIS qui accueille les familles et proches des détenus de la centrale d'Ensisheim (une petite ville proche de Mulhouse).

**Pourquoi cet intérêt pour la Palestine ?**

**H.E :** Au début de ma vie professionnelle, passionné de voyages, j'ai traversé durant un an le continent africain du Nord au Sud puis fait le tour de la Méditerranée, visitant de nombreux pays du Moyen Orient : l'Égypte, Israël et le Liban.

C'est au Liban que j'ai découvert les camps palestiniens à la fin des années 1970. J'y ai sympathisé avec des amis palestiniens et pris conscience de la situation très compliquée que vivait ce peuple depuis 1948.

Je me suis toujours intéressé et passionné pour les cultures et traditions des pays traversés. Comme Alsacien, je suis conscient de ce qu'a apporté à l'Europe la culture juive. La création de l'État d'Israël est une grande aventure pour un peuple longtemps bousculé et persécuté. Il est par contre dommage que ce projet se soit construit sur le dos d'un autre peuple qui n'était en rien responsable des persécutions.

À mon retour, l'engagement dans une association solidaire du peuple du peuple palestinien m'a semblé naturel. C'est pour cela que depuis



Henri Eichholtzer

près de 30 ans je suis membre d'abord de l'Association Médicale Franco-Palestinienne devenue l'AFPS. Avec ma famille, nous parrainons des enfants palestiniens. Au début des années 2000, nous avons accueilli une jeune Palestinienne du Liban pour quelques semaines. Avec quelques amis en 2002, nous avons créé l'AFPS Alsace.

**Que penses-tu de la campagne BDS ?**

**H.E :** En 1993, j'avais perçu les accords d'Oslo comme un réel espoir, comme une fenêtre qui semblait s'ouvrir vers l'avenir. L'enlisement de ces accords entre autres par les dirigeants israéliens qui ont développé la colonisation et construit le mur de l'apartheid m'a mis profondément en colère. Comme citoyen français et européen, j'ai aussi éprouvé une grande déception au vu de l'inaction de nos gouvernements.

En 2005, l'appel de la société civile palestinienne à la campagne « Boycott/Désinvestissement/Sanctions » m'a semblé une excellente initiative. J'avais un souvenir lointain de la campagne de boycott de l'Afrique du Sud des années 80 qui avait contribué à informer le monde sur les dures réalités de l'apartheid.

Les actions de boycott permettent en effet sur le plan symbolique

de mobiliser directement les citoyens sur des valeurs telles que le respect des Droits de l'Homme, le respect du Droit International et la libre autodétermination des peuples. Lors de nos actions les gens viennent s'informer, discuter et souvent nous encouragent. C'est cette mobilisation des citoyens qui peut contribuer à obliger nos gouvernements à réfléchir à des sanctions contre le gouvernement israélien et nos entreprises à désinvestir leurs capitaux tant que cette situation d'occupation et de colonisation perdurera. Les réactions complètement hystériques du gouvernement israélien suite à la décision européenne d'étiqueter les produits issus des colonies prouvent que ces actions ont une forte portée symbolique.

## **Plus de six ans de procédure judiciaire... comment as-tu vécu cette période ?**

**H.E :** C'est sans inquiétude particulière vu la légitimité de notre action et le fait qu'elle se soit passée sans incident et en bonne entente avec les cadres du magasin Carrefour d'Illzach que j'ai vécu notre mise en cause devant le tribunal correctionnel de Mulhouse... qui nous a finalement relaxés.

Étonnement quand l'État par l'intermédiaire du procureur fait appel et là, la décision de la Cour d'appel de Colmar a été une claque ! Avec onze autres militants, nous sommes condamnés en novembre 2013 pour provocation à la discrimination en raison de l'origine, la nation, la race ou la religion. Lorsque je lis mon nom sur le document de la Cour d'appel, j'ai l'impression qu'il s'agit de quelqu'un d'autre. Les motifs de la condamnation me paraissent totalement injustes car je me suis toujours battu contre les différentes formes de discrimination. À cela s'ajoute la somme astronomique de presque 30 000 € d'indemnités aux parties civiles. Il y avait là quelque chose de surréaliste...

Le recours en Cassation était une évidence... c'était tellement gros... ce jugement ne pouvait pas être confirmé ! Pourtant je me rendais compte que la justice était une sorte de théâtre avec des rapports de force, qu'il y avait là des enjeux pas toujours évidents à maîtriser.

Et ce fut une deuxième claque en octobre 2015 lorsque la Cour de cassation confirme l'arrêt de la Cour d'appel de Colmar avec une argumentation étonnante assimilant des produits aux producteurs !!! C'est aussi la prise de conscience que dans notre pays l'action militante peut déboucher sur une mise en cause par le système judiciaire au nom d'impératifs diplomatiques ou géopolitiques.

Dernière péripétie : la LICRA (partie civile), au lieu de contacter notre avocat pour organiser le paiement des indemnités allouées par la Cour d'appel, a envoyé un huissier chez plusieurs d'entre nous. C'est une désagréable surprise... à 8 heures du matin. Sans parler des frais supplémentaires. D'autres ont vu leurs comptes bancaires bloqués à 15 jours de Noël... alors que nous étions en négociation pour un étalement du paiement...

## **Le recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme : c'est sans fin... encore une procédure ? Pourquoi ?**

**H.E :** Le recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme m'est apparu comme nécessaire et indispensable, à la fois au niveau

individuel et au niveau collectif. Je ne supporte pas l'idée que mon nom soit assimilé à la haine raciale, à la discrimination et à l'antisémitisme. Je me battrais pour laver mon honneur vis-à-vis de ma famille, de mes proches, des amis que je côtoie et avec qui j'agis dans le monde associatif.

Ici, on a porté atteinte aux libertés fondamentales. Je veux me battre jusqu'au bout pour contribuer à préserver dans mon pays la possibilité de l'action citoyenne et militante pour la Palestine. Actuellement, trop d'entorses à la liberté d'expression, d'opinion et d'action mettent notre société sur une pente dangereuse qui peut mener notre pays vers un autoritarisme inquiétant.

Comme citoyen français, je suis révolté que nos dirigeants fassent de la France le seul pays au monde (avec Israël) qui criminalise la participation à la campagne BDS.

En attendant le résultat de ce recours, il n'y a aucune raison de se taire. Nous continuerons nos actions.

## **À ce stade, quelles réflexions t'inspirent cette période et cette procédure ?**

**H.E :** Les répercussions d'une telle procédure, de telles accusations et de telles menaces financières sur l'équilibre de la cellule familiale ne sont pas toujours simples. Il faut expliquer, argumenter...

Ensuite, ces péripéties judiciaires m'apparaissent comme de simples « désagréments » au regard de ce que subissent aujourd'hui les Palestiniens. Cela aide à relativiser les choses. Je me souviens aussi que de belles et fortes personnalités étaient présentes pour nous soutenir aux différentes étapes de la procédure : Monseigneur Gaillot, Michel Warschawski venu spécialement de Jérusalem, Éric Hazan et bien d'autres... jusqu'à Roger Waters du groupe Pink Floyd qui s'est indigné de la décision de la Cour de cassation. Des associations comme la LDH, le CCFD, des partis politiques tels que le PCF, les Verts... ainsi que de nombreuses personnes nous ont aidés et nous aident encore aujourd'hui financièrement. Nous ne sommes pas seuls et isolés, loin de là ! Je dois dire aussi que je me suis senti soutenu et épaulé tout au long de la procédure par l'équipe de l'AFPS Alsace et par l'AFPS dans son ensemble. Face à la justice, c'est comme individu que nous sommes poursuivis mais c'est comme élément d'un ensemble solidaire que nous avons avancé et c'est un encouragement humain très fort.

Finalement, cette procédure m'oblige à réfléchir plus profondément aux enjeux politiques et à la signification profonde de la solidarité avec la Palestine : cela rend mon engagement plus cohérent, plus solide.

À travers cette expérience, j'ai découvert concrètement que nous avons affaire à des adversaires nationaux et locaux bien structurés et qui ont les moyens d'agir. Nous devons en tirer les leçons dans la façon dont nous organisons nos actions.

*Propos recueillis par Guy Peterschmitt*

# L'Institut Culturel Franco Palestinien et la diffusion de la culture contemporaine palestinienne en France

**On peut avoir tendance à l'oublier mais la Palestine, ce n'est pas seulement un peuple qui subit au quotidien un enfermement. La Palestine, c'est aussi une culture et défendre cette culture est aussi une forme de résistance. Pour en parler, nous avons rencontré Amina Hamshari, directrice de l'Institut Culturel Franco Palestinien (ICFP)**

**Palsol : Amina, tout d'abord qu'est-ce que l'ICFP ? Quels sont ses objectifs ?**

**A.H :** L'ICFP, créé en juin 2012, est un opérateur culturel palestinien en France. Créé en tant qu'association comme la majorité des membres du Forum des Instituts culturels étrangers à Paris auxquels nous appartenons, l'ICFP a pour objet de promouvoir les divers aspects de la création et de la culture palestinienne contemporaine et artistique en France. Son objectif s'aligne sur celui de la stratégie du Ministère de la culture palestinien quant à l'action des opérateurs culturels de la diaspora, à savoir de refléter la réalité de la création artistique palestinienne contemporaine dans la plus grande authenticité.

**Palsol : Comment cela se traduit-il ?**

**A.H :** Nous organisons ou coordonnons des événements culturels, tels la production et la diffusion de spectacles vivants. Nous créons les contacts et les conditions permettant de faciliter l'intégration d'artistes palestiniens en France et à l'étranger, nous soutenons des initiatives qui favorisent le dialogue interculturel fondé sur des principes de respect entre cultures, d'équité et de solidarité internationale.

**Palsol : Par exemple ?**

**A.H :** Nous organisons chaque année depuis 2013 les Interludes poétiques de Palestine, un événement qui permet à des auteurs palestiniens, hommes et femmes, de Palestine ou en exil, de pouvoir s'exprimer et de mieux diffuser la poésie palestinienne contemporaine. Les Interludes sont un événement tridimensionnel qui mêle poésie, musique et arts graphiques. Nous avons fait venir à la Maison de la poésie et à l'Institut du Monde arabe en trois éditions 14 grands poètes palestiniens qui s'expriment en arabe et en anglais. Ils sont venus de Ramallah, Jérusalem, Haïfa, Wahat es-Salam, Gaza, d'Amman, de Toronto, de New York, de Lyon, du Caire... Nous traduisons de façon inédite leurs textes en français et ils sont lus sur scène par les auteurs accompagnés d'acteurs français. Un catalogue reprend chaque année ces éditions. C'est un événement absolument privilégié que nous faisons l'effort d'organiser chaque année afin de donner l'accès à cet art si raffiné au plus grand nombre.



Dans le domaine photographique, c'est l'exposition sur les cultures alternatives à Gaza que nous avons accompagnée en 2013. Nous organisons aussi des conférences comme « Jéricho, cité universelle » lors de notre événement inaugural en septembre 2012, ou encore en 2014, « Les Enjeux de la représentation artistique palestinienne contemporaine en France ». Nous contribuerons également aux « Journées internationales scientifiques et culturelles, Gaza inédite : enjeux du présent et d'une histoire » des 17 au 21 mars prochains à Paris et à Marseille. Nous diffusons également régulièrement un agenda culturel via notre site internet ainsi que sur notre page Facebook. C'est également en province que nous travaillons en coopération avec de nombreuses associations, directement ou indirectement, en discutant sur les programmations ou en conseillant sur l'intervention d'artistes en fonction des initiatives. Nous avons ainsi participé à différents festivals de cinéma à Paris, Nancy, Toulouse et contribué à plusieurs conférences en différentes régions de France.

**Palsol : L'AFPS est un de vos partenaires. Comment voyez-vous la possibilité de nos relations durables et événementielles entre nous, comment pourrait-on les développer ?**

**A.H :** Nous avons des échanges permanents avec votre structure nationale, située à Paris, qui permettent de suivre l'état des relations franco palestiniennes et faire connaître des initiatives sur le plan culturel. De ce point de vue, je me réjouis de l'existence d'un groupe national culture au sein de l'AFPS. Nous sommes souvent sollicités pour l'intervention d'artistes palestiniens en province d'ailleurs.

Nous constatons une demande croissante de rencontres avec la nouvelle scène palestinienne.

C'est encore un vivier inédit en France. Et j'encourage la diffusion de nouveaux artistes encore inconnus en France. Il y a tant à découvrir ! Les artistes palestiniens ont une palette d'expressions tellement variée, ce serait dommage de s'en priver. Les Palestiniens vivent l'isolement que vous connaissez dans tous les domaines. Notre objectif commun est de rompre cet isolement. Car il est essentiel pour un artiste de confronter son art à d'autres publics pour développer sa recherche artistique. Par ailleurs, le développement artistique est un signe de bonne santé démocratique fondamental pour une société. Je ne parle pas de la

reproduction de clichés folkloriques, mais réellement de la réflexion des artistes sur leur société, de leur vision parfois critique car libre, qui permet le maintien d'une démocratie et de la défense des droits fondamentaux. Je tiens d'ailleurs à ce point de vue, à souligner le rôle capital des associations culturelles en Palestine qui sont les véritables garants d'une société laïque en Palestine. Car elles offrent des lieux de rencontre qui entretiennent la mixité : genres, milieux socio-économiques, religieux, toutes générations confondues. Nous publierons d'ailleurs d'ici la fin de l'année le premier répertoire des acteurs culturels palestiniens contemporains. C'est un outil décisif qui présentera les principaux opérateurs culturels palestiniens par domaine artistique. Il facilitera les contacts entre structures culturelles françaises et palestiniennes.

**PalSol : Pour vous, la culture est un domaine à part entière. Cela veut-il dire qu'il peut y avoir confusion avec le soutien plus général à la cause palestinienne ?**

**A.H :** Les artistes sont des membres à part entière de leur société, des créateurs qui s'expriment sur leur expérience humaine et sociale et qui restituent de façon authentique et novatrice leur regard au public. Ils abordent bien entendu de façon plus ou moins directe ou « efficace » les injustices subies, les enjeux sociaux qui pointent, la politique internationale, etc. Ce sont des chercheurs, qui décortiquent leur environnement et le restituent de façon artistique. Ils méritent le plus grand respect car, pour convoyer un message fort, ils doivent premièrement acquérir une liberté intérieure, ce qui, dans notre contexte est doublement difficile. Bref, inviter un artiste palestinien ne peut s'envisager pour une respiration entre deux réunions politiques. Tout dépend de la conception que l'on se fait des artistes, qu'ils soient français ou palestiniens. Certains d'entre ces artistes, préféreront la facilité et fonctionneront dans un milieu peu informé de la réalité de l'évolution culturelle palestinienne, répliquant les éternels clichés. Je comprends, ceci peut rassurer dans un certain sens. Mais c'est en réalité alimenter une vision restreinte de la société palestinienne dans toute sa pluralité.

**PalSol : Votre prochaine manifestation importante est le festival « Palest'In & Out ». Palestine, on comprend, mais pourquoi In & Out ?**

**A.H :** La population palestinienne a vécu et vit encore une situation propre à des réfugiés en exil qui ont dû quitter leur région d'origine et qui se trouvent aujourd'hui disséminés de par le monde. Une histoire, une culture commune les rapproche cependant ; c'est cela la réalité palestinienne. « Palest'In & Out » est un festival d'art contemporain palestinien où se rencontrent artistes vivant en Palestine, et ceux qui vivent à l'étranger, toutes générations confondues. Ce festival est axé sur la découverte de jeunes talents palestiniens de moins de 35 ans afin de capter la réalité de la création palestinienne dans toute sa diversité.

**PalSol : Quelles en sont les modalités ?**

**A.H :** « Palest'In & Out » en est à sa 2<sup>e</sup> édition. Cette initiative répond à notre premier objectif qui est de révéler la création palestinienne dans ce qu'elle a de plus contemporain, dans les formes d'expressions et les sujets qu'elle aborde.

Son déroulement s'étale sur plusieurs mois, associe nos nombreux partenaires institutionnels et mobilise les organisations culturelles palestiniennes qui sont les premiers défenseurs d'une société fragilisée par la guerre et la garantie d'une société libre malgré l'emprise de l'occupation, de l'humiliation et de leurs conséquences sur la société palestinienne.

L'appel à candidature a d'ores et déjà été lancé auprès de tous les artistes palestiniens de moins de 35 ans, y compris ceux de 48, de Gaza, de Jérusalem et l'ensemble de la Cisjordanie et de toute la diaspora, sélectionnés par leurs pairs, un jury international prestigieux dans cinq catégories artistiques (musique expérimentale, danse contemporaine, arts plastiques, cinéma et photographie). Les lauréats seront amenés à se produire à Paris et à Ramallah lors du Festival Palest'In & Out dans la période de juillet à septembre 2016. Mais surtout, ils bénéficieront de trois mois de résidence artistique et de rencontres personnalisées avec les membres du jury qui se seront penchées sur leurs travaux.

**PalSol : Donc un événement parisien ?**

**A.H :** Pas du tout. Les artistes choisis seront en résidence artistique à Paris durant 3 mois à la Cité internationale des Arts. Ils auront l'occasion d'y montrer leurs créations mais cette période doit être mise à profit pour multiplier échanges et contacts avec le public et avec d'autres artistes. Les amis de la Palestine, à Paris et dans le reste de la France, pourront ainsi les aider dans cette démarche.

**PalSol : Vous voulez dire que des groupes locaux de l'AFPS pourront par exemple s'associer à « Palest'In & Out » ?**

**A.H :** Bien sûr. Il est parfaitement possible et même souhaitable d'envisager des déplacements d'artistes en régions. Cela nécessite d'être coordonnés et implique quelques frais (transport, hébergement, prestation...) à prendre en charge localement. L'AFPS pourrait d'ores et déjà lancer un appel à candidatures...

*Propos recueillis par Michel Basileo,  
animateur du GT Culture*

---

Contact : [gtculture@france-palestine.org](mailto:gtculture@france-palestine.org)  
Informations complémentaires sur les sites de l'AFPS et de l'ICFP :  
[www.france-palestine.org/Festival-Palest-In-Out-2-Appel-a-candidature](http://www.france-palestine.org/Festival-Palest-In-Out-2-Appel-a-candidature)  
[www.institut-icfp.org/page.php?id=EEJ7sSGAgha227289A8QVRs7KIYG](http://www.institut-icfp.org/page.php?id=EEJ7sSGAgha227289A8QVRs7KIYG)  
[www.facebook.com/culturepalestine](http://www.facebook.com/culturepalestine)



# La santé, axe de sensibilisation et de coopération

**En juin, Éric, médecin montpelliérain, invitait l'AFPS 34 à une projection de diapos suite à une mission à Gaza avec une ONG humanitaire à la fin des bombardements de l'été 2014.**

Éric, anesthésiste, et Dominique, chirurgien, participaient à cette mission soutenue par le Consulat Général de France à Jérusalem. Ils ont vu l'horreur, la précarité des moyens de l'hôpital Al Shifa et sont revenus en France changés par cette expérience.

Éric voulait témoigner de ce qu'il avait vécu tout en s'assurant que cela ne soit pas instrumentalisé politiquement.

D'où le choix de cette conférence qu'il a organisée en juin, pour le personnel de la clinique où il travaille. Dans un diaporama il présentait l'histoire de la Palestine jusqu'à l'occupation actuelle. Outre les aspects historiques et politiques, il montrait des images de Gaza, de ses blessés, de ses morts. Images insoutenables.

Selon le souhait d'Éric aucune publicité ne fut faite. Seule une personne de l'AFPS 34 était invitée pour présenter l'association devant une cinquantaine de personnes de la clinique!

Après cette soirée nous ne pouvions en rester là. De nos échanges avec Éric est née l'idée d'inviter deux médecins palestiniens : Abed Samara, chirurgien viscéral exerçant à Naplouse et à Jérusalem rencontré par Éric et Souha Mansour-Shehadeh, pédopsychiatre au BASR (Bethlehem Arab Society for Rehabilitation) à Beit Jala, à côté de Bethléem, que l'AFPS soutient depuis longtemps.

Nous les avons donc invités tous les deux pour sensibiliser et informer sur la situation sanitaire en Palestine occupée surtout en direction des professions de santé et essayer de développer des projets de coopération.

Un contact avec la Mission de Palestine à Paris confirmait le besoin exprimé de compléter la formation médicale en s'adressant à des Palestiniens francophones et nos deux invités donnaient leur accord pour venir à Montpellier du 30 novembre au 4 décembre.

Une conférence de presse inaugura leur séjour le 30 novembre : Souha et Abed présentèrent la situation sanitaire en Palestine occupée, les difficultés considérables à se déplacer et à soigner les patients dans les conditions de l'occupation militaire. Une soirée publique avec nos deux invités palestiniens était annoncée pour le 3 décembre.

Le 1<sup>er</sup> décembre eut lieu une conférence pour les professionnels de santé. Ce fut un réel succès, une soixantaine de personnes de diverses professions médicales était venue s'informer, prendre contact dans l'espoir de tisser des liens directs et de coopérer avec le monde médical palestinien.

Éric et Dominique y ont raconté leur séjour à Gaza à l'aide de photos, le nombre et la gravité des blessures, les blessés qu'on sait ne pas pouvoir sauver et ceux qui resteront handicapés, l'effectif insuffisant, les coupures d'électricité, les bombardements proches, le bourdonnement incessant des drones, la solidarité de médecins venus des quatre coins du monde...

Puis, Souha et Abed ont témoigné du sort de leurs familles réfugiées. Ces récits personnels apportaient un message fort auquel le public présent fut très sensible.

Souha a expliqué la difficulté d'exercer la médecine psychiatrique (20 psychiatres pour 2,5 millions d'habitants). Or aux pathologies classiques, il faut ajouter celles générées par la situation spécifique du pays (contrôles, arrestations, violences récurrentes) etc.

Abed à son tour a témoigné de son quotidien. Il habite Tulkarem, à 28 km de l'hôpital de Naplouse où il exerce mais, avec les check points, n'est jamais sûr d'arriver à temps pour les opérations de la journée. Parfois, ce sont ses étudiants qui sont absents pour les mêmes raisons.

L'intérêt du public professionnel était palpable.

La plupart des personnes présentes n'avaient jamais entendu parler de l'AFPS ou n'en connaissaient pas les buts et actions. Nous ne connaissions pas le milieu médical, ce fut une découverte réciproque.

Le 3 décembre, Souha, Abed et Éric renouvelaient leurs témoignages lors d'une réunion publique. Une cinquantaine de personnes étaient présentes tout aussi captivées. Quelques-uns dont des étudiants en psychologie se sont proposés pour aider sur place.

Entre ces deux conférences, l'AFPS34 organisait le 2 décembre une rencontre avec M. du Chaffaut, vice-président du CHRU de Montpellier. Très cordiale, elle a permis de poser le premier jalon d'une coopération entre le CHRU de

Montpellier et les établissements de santé des deux médecins palestiniens.

Ils ont pu exposer les difficultés rencontrées par les professionnels et les institutions de santé dans les territoires palestiniens.

De son côté, M. du Chaffaut, qui est aussi le responsable du service relations internationales, a exposé l'activité de ce service et exprimé la volonté de créer une coopération avec les services de santé palestiniens. Il a rappelé avoir participé à des contacts antérieurs initiés sous la houlette de l'ancien maire de Montpellier, Hélène Mandroux. L'AFPS 34 a rappelé qu'elle souhaite agir dans le cadre du jumelage de Montpellier avec Bethléem et dans le sillage des rencontres récentes entre les premiers ministres français et palestinien.

Durant cette rencontre, un accord sur le principe d'une coopération a été conclu entre le CHRU, l'hôpital de

Naplouse et l'institut BASR pour un partenariat privilégié permettant de mener des projets. Le premier axe de coopération serait la formation du personnel en chirurgie et médecine d'urgence.

L'AFPS 34, qui s'est impliquée lors de premières tentatives de coopération dans le domaine médical, se propose de jouer un rôle de facilitateur (contact local, communication, logistique, recherche de financement...)

Le but est de permettre une relation pérenne entre institutions de santé de l'Hérault et institutions palestiniennes. Ceci pour créer une dynamique de coopération, informer et alerter sur la situation sanitaire déplorable en Palestine résultat direct ou indirect de l'occupation israélienne.

*Monique Serot-Chaibi, Ali Hafidi, Robert Kissous*

## Mission de Palestine 33, du 17 au 30 octobre 2015

**Pour nous, il n'était pas question de renoncer à ce projet ; nous avons confiance dans les amis palestiniens et dans Diwan voyages qui avait bien compris dans quel but nous souhaitons sillonner le territoire et rencontrer le peuple palestinien et les associations.**

**P**remier jour à Jérusalem, montée au Mont des Oliviers et tour de la ville avec la problématique de la colonisation jusqu'au quartier d'Essawyreh, complètement fermé par de gros blocs de béton et surveillé par l'armée. Les habitants doivent y entrer à pied subissant des contrôles au corps humiliants. Rencontre avec le « Jérusalem center » pour les droits sociaux et économiques, dirigé par l'oncle de Salah Hamouri. Visite à l'association féministe du village de Nabi Samuel, village de 300 habitants au nord est de Jérusalem (ils étaient 2 000 avant 1967). La communauté a subi la démolition de ses maisons, la confiscation de ses terres et la construction du Mur. L'autorité palestinienne n'a pas accès au village et ne peut l'administrer et le gouvernement israélien ne considère pas le village comme relevant de ses compétences. Les habitants ne peuvent pas aller à Jérusalem ni recevoir les habitants de Cisjordanie.

La région, très belle, est défigurée par la présence de quelque 400 colonies (soit plus de 700 000 habitants) et routes de contournement qui entraînent segmentation et déstructuration du territoire. Elles s'approprient zones aquifères et terres fertiles et forment une ceinture qui étouffe Jérusalem et vise à rendre impossible son statut de capitale

de l'État palestinien. Et il y a aussi ce mur de 8 m de hauteur qui court déjà sur près de 800 km.

Hébron, ville superbe mais cauchemar pour les Palestiniens et paroxysme de la colonisation : quelque 500 colons installés au centre de la ville sont protégés par 2 000 soldats, rues interdites aux Palestiniens, magasins fermés, insultes et violences de la part de colons fanatiques et armés. Il nous a été donné de vivre un moment inoubliable sur les hauteurs d'Hébron, le 21 octobre. Nous avons partagé le déjeuner et longuement discuté avec Hashem Azzeh, résistant de longue date vivant encore avec sa femme et ses quatre enfants à Tall Rumeida sur les hauteurs d'Hébron, encerclés par les colons et subissant les pires méfaits, violences physiques, jets de pierre, oliviers arrachés... Et malgré tout, ils avaient la volonté de témoigner et de continuer à résister ; alors qu'il y avait grève générale, nous entendions les détonations et voyions s'élever dans le ciel les fumées des lacrymogènes. Après notre départ, Hachem est descendu vers le check point et nous avons eu la tristesse d'apprendre qu'il avait succombé à l'inhalation de gaz extrêmement puissants de l'armée d'occupation, sans qu'une ambulance puisse le secourir. D'autres journées furent moins tourmentées ; ainsi quand nous avons été reçus par

nos amis du Centre culturel des enfants de Doha près de Bethléem que nous soutenons depuis 2006, retrouvé certains jeunes faisant partie des troupes de danse reçues en Gironde. Moments de fraternité apaisants.

Autre grand moment : une visioconférence dans les locaux du PARC à Ramallah avec deux des associations de la bande de Gaza que nous aidons depuis 1991 : le PMRS (association médicale) et le PARC (intervenant en milieu rural) puis Ibrahim Kashan, responsable de l'Association des droits humains d'Al Qarara qui nous a chargés de transmettre ses salutations à Palestine 33 et au Collectif Al Qarara et ses remerciements pour la subvention exceptionnelle qui leur est parvenue. Le jardin d'enfants va ouvrir prochainement avec un programme de soutien pédagogique et psychologique qui concernera une centaine d'enfants, indispensable suite aux traumatismes causés par la guerre ; beaucoup d'enfants habitent à moins d'un kilomètre de la barrière. Un programme de santé pour et avec les femmes va être mis en place au niveau informatique. Al Qarara comme toute la bande de Gaza doit faire face à de fréquentes coupures d'électricité. 65 % des familles sont en insécurité alimentaire. Question : comment permettre aux Gazaouis de vivre dignement sur leurs terres ?

Une rencontre pleine d'émotion grâce à Fayez, à Ramallah, nous avons pu retrouver Eman Mahmud Ghazawi, prisonnière de Tulkarem avec laquelle plusieurs d'entre nous avaient correspondu. Emprisonnée en 2001 à l'âge de 25 ans, condamnée à 13 ans de prison, elle est sortie au bout de 10 ans dans le cadre d'un échange de prisonniers. Elle nous a parlé des conditions d'incarcération dans les geôles israéliennes, des brimades et sévices subis. Elle intervient maintenant au club des prisonniers, s'occupe de coordination avec les familles et de réinsertion (plus de 6 000 prisonniers actuellement et des arrestations incessantes).

Visite d'un moulin à huile, d'un atelier de savons à Naplouse, d'une fabrique de mosaïques, du Freedom theatre de Jénine chargé d'une forte volonté de résistance culturelle. Visites des villages bédouins d'Al Azzariyeh près de Jérusalem, au pied de la colonie de Maale Adumim la plus grande colonie de Cisjordanie, 40 000 habitants et de AL Hadidiya dans la vallée du Jourdain. Ces Bédouins vivent sous la menace d'expulsion, sans infrastructures (eau, santé, transports), la survie est une lutte quotidienne, beaucoup de leurs très modestes maisons ont été détruites. Visites éprouvantes des camps de réfugiés gérés par l'Unwra, l'agence

des Nations Unies, camp de Balata à Naplouse, d'Aqbat Jaber à Jéricho, de Jénine (visite au cimetière et souvenir du siège tragique de 2002), à Bethléem camp d'Aïda. Nous avons longuement parcouru ses rues étroites et accueillis dans la famille de Moataz Zawahra, 27 ans (27 ans passés dans le camp de Dheisheh) abattu par l'armée israélienne le 13 octobre à l'entrée nord de Bethléem. Il n'est pas mort d'une balle perdue, il a été sciemment visé parce que son frère poursuit en prison sa lutte pour le droit et la justice.

Retour vers Ramallah, le mausolée de Yasser Arafat, la tombe et le musée du grand poète Mahmoud Darwich et une rencontre chaleureuse au centre de broderies catholique melkite qui donne du travail à la maison à plus de 200 femmes.

Derniers échanges : avec Jeff Halper, anthropologue israélien, fondateur et courageux coordinateur du Comité contre la destruction des maisons palestiniennes. Fréquemment les familles et le voisinage s'opposent à ces destructions, ce qui entraîne ripostes violentes de l'occupant et incarcérations. Pour lui, les Palestiniens doivent résister et se rassembler politiquement. Le gouvernement israélien se situe clairement à l'extrême droite et il décrit une société israélienne qui dans sa grande majorité vit dans sa bulle et préfère ignorer l'oppression dont sont victimes les Palestiniens.

Une nouvelle génération se soulève contre l'occupation, l'injustice, les humiliations et l'absence de perspectives, elle ne se reconnaît en aucun leader, refuse le « statu quo »

et en paie le prix fort (assassinats, incarcérations...)

Les Palestiniens rencontrés sont sceptiques quant à la solution des deux États, compte tenu de la configuration géographique créée par la poursuite de la colonisation, ils demandent aux associations et à la société civile de faire pression sur le gouvernement français pour qu'enfin le droit international ne soit plus bafoué et placent beaucoup d'espoir dans le mouvement mondial BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) lancé en 2005 par la société palestinienne et nous demandent de l'amplifier.

Nous aurons toujours en mémoire les paroles d'un monsieur tirant une charrette lourdement chargée à Naplouse, il s'est arrêté pour nous saluer et a dit à notre guide : « Dites leur que nous aimons la vie et que nous faisons tout pour la préserver ».

*Nicole Delaveau,  
pour la délégation groupe local AFPS Bordeaux*



Une patrouille de soldats israéliens à Hébron

# Échos du CN

Le Conseil National s'est réuni à Nanterre le 12 novembre dernier, exceptionnellement il s'est déroulé sur la seule journée de samedi. Il ne s'agit pas ici d'en faire le compte rendu intégral mais plutôt d'en évoquer des moments forts.

Le Conseil s'est ouvert sur une réflexion collective « suite des attentats du 13 novembre, ses conséquences sur les conditions de notre mobilisation, les enjeux de la situation en Palestine et les actions à mener ». Les intervenants ont souligné la dangerosité de la mise en avant de la politique israélienne, du positionnement des autorités françaises qui met en péril les libertés fondamentales et la sécurité de tous en ce qu'il est l'exact contraire de ce que la situation exigerait. Il est à craindre que nous n'ayons à souffrir de l'instauration de l'état d'urgence voté par la quasi-unanimité des députés et sénateurs. Pour autant, face à des responsables politiques frieux et pas toujours très clairs, nous avons la force et les arguments nécessaires pour combattre tous les clichés, amalgames et calomnies.

**L'AFPS est signataire de l'appel « Nous ne céderons pas » initié par la LDH.**

[www.france-palestine.org/](http://www.france-palestine.org/)  
[Nous-ne-cederons-pas-27867](http://www.france-palestine.org/nous-ne-cederons-pas-27867)

Concernant les lourdes condamnations par la cour de cassation de nos camarades de Mulhouse, pour leur action BDS dans un magasin Carrefour, Christian R fait le point de la situation, ce qui nous amène à une réflexion approfondie sur les risques et enjeux d'un recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Les explications de Nadège, puis de Geneviève (invitée), professionnelles du droit, se montrent bien utiles pour comprendre et voir comment agir en conséquence. L'arrêt de la cour de cassation est particulièrement grave parce qu'il donne une interprétation extensive de la loi : pour la première fois la chambre criminelle s'écarte de l'interprétation restrictive de la loi faite pour protéger les personnes et pas les produits.

Deux questions sérieuses se posent : comment poursuivre le boycott citoyen et quels risques y a-t-il à tenter une action auprès de la CEDH ?

Les membres du CN, après en avoir débattu, sont appelés à se prononcer par vote sur ce dernier point qui non seulement engage les finances de l'association, mais risque en cas d'échec, d'entraîner des effets négatifs sur l'ensemble de la campagne internationale BDS. À la quasi-unanimité (une abstention) le CN vote en faveur du recours.

Les débats de l'après-midi porteront essentiellement sur le bilan du 7 novembre (action Carrefour), le choix de nouvelles cibles et les suites des discussions sur Sodastream et l'entreprise pharmaceutique Teva.

L'obligation faite aux États de l'Union Européenne d'exiger d'Israël l'étiquetage des produits en provenance des colonies, si elle doit être saluée, ne peut constituer qu'une première étape vers l'interdiction d'entrée de ces produits en Europe (cf campagne de la Plateforme « Made in illegality »).

Abordée à plusieurs reprises, et malgré une étude approfondie par le groupe de travail BDS qui en a pesé le pour et le contre (la balance penchant pour le contre), la perspective de cibler Teva dans une campagne nationale provoque toujours des avis divergents, il est donc tranché par un vote (5 abstentions, 13 pour, 25 contre).

Concernant Sodastream dont le départ de Maale Adumim est une vraie victoire, son installation dans le Sinaï où les Bédouins subissent un véritable nettoyage ethnique (application du plan Praver) ne peut nous laisser sans réaction. Il convient de réfléchir à la forme de l'action qu'il faudra mener.

Enfin une réflexion a été amorcée sur le choix de nouvelles cibles, parmi lesquelles la coopération militaro-sécuritaire franco israélienne et les banques israéliennes qui toutes sont impliquées dans la colonisation.

Beaucoup de réflexions donc, prélude à de nombreuses actions en perspective...

*Françoise Leblon*

# Palestine Solidarité

janvier 2016

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité  
(AFPS)

**Directeur de publication :**  
Taoufiq Tahani

**Comité de rédaction :** Claude Bardet,  
Michel Basileo, Christiane Gillmann,  
Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,  
Guy Mallié, Marilyn Pacouret,  
Jean-Paul Roche

**Président de l'AFPS :**  
Taoufiq Tahani

**Maquette et mise en page :**  
Jean-Marc Lévy

**CPPAP :** N° 0504 G 83106

**Imprimerie :** Chevillon imprimeur  
26, boulevard Kennedy  
89100 Sens

**Association France Palestine Solidarité**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris (M° Rue des Boulets)  
Tél. : 01 43 72 15 79  
Fax : 09 56 03 15 79  
CCP : La Source 34 521 83 N

# Palestine Solidarité

[afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine. Quatre numéros par an.

**Abonnement :**  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
8 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous !